

## Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante-huitième série de réunions  
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018**

### RAPPORT DE SYNTHÈSE

*établi par le Secrétariat*

### INTRODUCTION

1. Le présent rapport de synthèse rend compte des décisions des 21 assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI (ci-après dénommées "assemblées") :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, cinquantième session (27<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, trente-neuvième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, soixante-quinzième session (49<sup>e</sup> session ordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, cinquante-troisième session (30<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, cinquante-huitième session (54<sup>e</sup> session ordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, quarante-septième session (24<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, soixante-quatrième session (49<sup>e</sup> session ordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, cinquante-deuxième session (30<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, trente-huitième session (17<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, trente-huitième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, trente-cinquième session (13<sup>e</sup> session extraordinaire)

- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, trente-huitième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], trente-neuvième session (18<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquantième session (29<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, trente-cinquième session (16<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, trente et unième session (14<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], dix-huitième session (10<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], dix-huitième session (10<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], dix-septième session (10<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 20) Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], onzième session (6<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 21) Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], troisième session (3<sup>e</sup> session ordinaire).

2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 24 septembre 2018, figure dans le document A/58/INF/1 Rev.

3. Les réunions consacrées aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/58/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 29, et 30	M. l'Ambassadeur Duong Chi Dung (Viet Nam), président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points 7, 8, 27 et 28	M. l'Ambassadeur Esmail Baghaei Hamaneh (Iran (République islamique d')), président du Comité de coordination de l'OMPI
Point 9	M. Manuel Guerra Zamorro (Mexique), président de la Conférence de l'OMPI et, en son absence, M. l'Ambassadeur Duong Chi Dung (Viet Nam), président de l'Assemblée générale de l'OMPI, a assuré la présidence à titre ad hoc
Point 21	M. Sandris Laganovskis (Lettonie), président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 22	M. Nikoloz Gogilidze (Géorgie), président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 23	M. Jung Dae Soon (République de Corée), vice-président de l'Assemblée de l'Union de La Haye

Point 24

M. João Pina de Morais (Portugal), président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne

Point 26

M. Mohamed El Selmi (Tunisie), président de l'Assemblée du Traité de Marrakech

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### OUVERTURE DES SESSIONS

4. La cinquante-huitième série de réunions des assemblées de l'OMPI était convoquée par le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry.

5. Les sessions ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 21 assemblées et autres organes par le vice-président de l'Assemblée générale, M. l'Ambassadeur Duong Chi Dung (Viet Nam).

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/58/1 Prov.2.

7. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l'ordre du jour tel qu'il est proposé dans le document A/58/1 Prov.2 (ci-après dénommé "ordre du jour unifié").

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ÉLECTION DES MEMBRES DES BUREAUX

8. Les membres des bureaux ci-après ont été élus :

Comité de coordination de l'OMPI

Président : M. l'Ambassadeur Esmail Baghaei Hamaneh (Iran (République islamique d'))

Vice-président : Agnieszka Hardej-Januszek (Mme) (Pologne)

Comité exécutif de l'Union de Paris

Président : Nikoloz Gogilidze (M.) (Géorgie)

Comité exécutif de l'Union de Berne

Président : Henning Envall (M.) (Suède)

9. La liste des membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document A/58/INF/2.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES DE L'OMPI

10. Le Directeur général a présenté son rapport annuel (la [déclaration](#) et le [rapport](#) sont disponibles sur le site Web de l'OMPI).

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

11. Les délégations ou représentants des 120 États, six organisations intergouvernementales et huit organisations non gouvernementales ci-après ont fait des déclarations sous ce point de l'ordre du jour : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe, Centre Sud (CS), Ligue des États arabes (LEA), Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT), Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (FIAB), Health and Environment Program (HEP), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC), Knowledge Ecology International (KEI) et Third World Network (TWN).

12. Les [déclarations](#) prononcées au titre de ce point et des autres points de l'ordre du jour figureront dans les rapports détaillés des assemblées qui seront publiés, conformément à la décision qui sera prise, sous le point 29. Dans l'intervalle, les déclarations que les délégations font parvenir au Secrétariat sous forme écrite, sur ce point et les autres points, sont publiées sur le site Web de l'OMPI avec l'indication "check against delivery" (sous réserve de modification). Les [vidéos](#) de l'intégralité des séances sont aussi publiées sur le site Web de l'Organisation.

## POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADMISSION D'OBSERVATEURS

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/58/3 Rev. et A/58/8.

14. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d'accorder le statut d'observateur :

- i) aux organisations non gouvernementales internationales suivantes :
  - i) Confederation of Rightholders' Societies of Europe and Asia (CRSEA); et ii) 4iP Council EU AISBL (4iP Council);
- ii) aux organisations non gouvernementales nationales suivantes : i) Association des spécialistes de la propriété intellectuelle de Côte d'Ivoire (ASPICI); ii) Centre de recherche et de promotion du droit (CRPD); iii) Egyptian Council for Innovation,

Creativity and Protection of Information (ECCIPP); iv) Institut coréen chargé de l'information en matière de brevets (KIPI); v) National Academy of Inventors, Inc. (NAI); et vi) National Inventors Hall of Fame, Inc. (NIHF).

15. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont pris note du document A/58/8 intitulé "Actualisation de la liste des organisations non gouvernementales admises en qualité d'observatrices à l'OMPI".

#### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### APPROBATION D'ACCORDS

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/75/1.

17. Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé le Mémoire d'accord entre l'OMPI, l'ARIPO et l'OAPI; et le Mémoire d'entente entre l'OMPI et l'UEMOA, qui font respectivement l'objet des annexes I et II du document WO/CC/75/1.

#### POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2019

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/58/4.

19. Le Comité de coordination de l'OMPI a adopté le texte des annexes I et II; le Comité exécutif de l'Union de Paris a adopté le texte de l'annexe III; le Comité exécutif de l'Union de Berne a adopté le texte de l'annexe IV.

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI ET DES COMITÉS EXÉCUTIFS DES UNIONS DE PARIS ET DE BERNE

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/58/7 et A/58/9 Rev.

21. Voir la suite du rapport sur le point 9 de l'ordre du jour (document A/58/10 Add.1).

#### POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

22. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/50/12 et WO/GA/50/14.

23. Voir la suite du rapport sur le point 10 de l'ordre du jour (document A/58/10 Add.2).

#### POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORTS SUR L'AUDIT ET LA SUPERVISION

24. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/50/1, A/58/5, WO/GA/50/2 et A/58/6.

i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

25. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI" (document WO/GA/50/1).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

26. L'Assemblée générale et les autres assemblées des États membres de l'OMPI ont pris note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document A/58/5).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

27. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne" (document WO/GA/50/2)

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORT SUR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

28. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/58/6.

29. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

i) ont pris note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/58/6);

ii) ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget figurant dans le même document.

## POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### OUVERTURE DE NOUVEAUX BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI

30. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/11.

31. Voir la suite du rapport sur le point 13 de l'ordre du jour (document A/58/10 Add.3).

## POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

32. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/3. Il a été fait référence au document A/58/INF/6 Rev.

33. L'Assemblée générale de l'OMPI

i) a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/50/3);

ii) a prié le SCCR

a) de ne ménager aucun effort pour parvenir à un consensus sur les questions en suspens relatives au projet de traité sur la protection des

organismes de radiodiffusion à ses trente-septième et trente-huitième sessions; et

b) à sa trente-huitième session, de faire le point sur l'avancement des travaux et, si un consensus a été dégagé sur les questions en suspens, de soumettre à l'Assemblée générale une recommandation tendant à approuver une date et un lieu concernant la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité; et

iii) a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur les autres questions dont il est rendu compte dans le document WO/GA/50/3.

#### POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES BREVETS (SCP)

34. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/4.

35. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets" (document WO/GA/50/4).

#### POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

36. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/5.

37. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques" (document WO/GA/50/5).

#### POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### QUESTIONS CONCERNANT LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR LE DROIT DES DESSINS ET MODÈLES (DLT)

38. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/6.

39. Voir la suite du rapport sur le point 17 de l'ordre du jour (document A/58/10 Add.4).

#### POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORT SUR LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP) ET EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

40. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/GA/50/7 et WO/GA/50/13.

41. L'Assemblée générale de l'OMPI

a) a pris note du "Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement" (document WO/GA/50/7);

b) en ce qui concerne le document WO/GA/50/13 intitulé “Contribution des organes compétents de l’OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement qui les concernent”,

i) a pris note des informations contenues dans la “Contribution des organes compétents de l’OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement qui les concernent” (document WO/GA/50/13); et

ii) a transmis au CDIP le rapport mentionné dans ce document.

#### POINT 19 DE L’ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

#### RAPPORT SUR LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC)

42. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/8.

43. L’Assemblée générale de l’OMPI a **examiné** le “Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)” (document WO/GA/50/8) et a **prié** l’IGC, compte tenu des progrès accomplis, **d’accélérer** ses travaux conformément au mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2018-2019;

a) **notant** qu’à l’issue de la trente-septième session, tous les membres de l’IGC ont réaffirmé leur engagement, compte tenu des progrès accomplis, à accélérer les travaux du comité, afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles; et à œuvrer dans un esprit constructif et d’ouverture, selon des méthodes de travail viables;

b) **reconnaissant** les progrès effectués aux trente-cinquième et trente-sixième sessions consacrées aux ressources génétiques, indiqués dans le rapport et le projet de rapport de ces sessions respectivement (voir les documents WIPO/GRTKF/IC/35/10 et WIPO/GRTKF/IC/36/11 Prov.);

c) **notant** que les ressources génétiques seront ensuite examinées lors du point sur l’état d’avancement qui sera fait à la quarantième session, lorsque le comité envisagera les étapes suivantes relatives aux ressources génétiques, ainsi qu’aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, notamment la question de savoir s’il convient de recommander la convocation d’une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations;

d) **notant** les progrès effectués à la trente-septième session sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, indiqués dans le projet de rapport de session (voir le document WIPO/GRTKF/IC/37/17 Prov.);

e) **notant** que durant les trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions, le comité poursuivra ses travaux relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles;



- f) **reconnaissant** l'importance de la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'IGC, **notant** que le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI est épuisé, et **encourageant** les États membres à envisager de contribuer au Fonds et à examiner d'autres modalités de financement.

#### POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)

44. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/9.

45. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du "Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)" (document WO/GA/50/9).

#### POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

##### SYSTÈME DU PCT

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents PCT/A/50/1, PCT/A/50/2, PCT/A/50/3 et PCT/A/50/4.

##### Rapport sur le Groupe de travail du PCT

47. L'Assemblée de l'Union du PCT

- i) a pris note du Rapport sur le Groupe de travail du PCT (document PCT/A/50/1) et
- ii) a approuvé la convocation d'une session du Groupe de travail du PCT comme indiqué au paragraphe 8 dudit document.

##### Propositions de modification du règlement d'exécution du PCT

48. L'Assemblée de l'Union du PCT a adopté les propositions de modification du règlement d'exécution du PCT présentées dans l'annexe I du document PCT/A/50/2, ainsi que l'entrée en vigueur et les dispositions transitoires figurant au paragraphe 4 du même document.

##### Formulaire de candidature à la nomination en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT

49. L'Assemblée de l'Union du PCT a adopté le projet de décision figurant au paragraphe 10 du document PCT/A/50/3, relatif à l'établissement d'un formulaire de candidature pour la nomination d'un office ou d'une organisation intergouvernementale en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT.

Modification de l'Accord concernant les fonctions du Commissaire aux brevets du Canada en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international au titre du Traité de coopération en matière de brevets

50. L'Assemblée de l'Union du PCT

- i) a approuvé le texte du projet de modification de l'accord concernant les fonctions du Commissaire aux brevets du Canada en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international qui figure à l'annexe I du document PCT/A/50/4; et
- ii) a approuvé les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord concernant les fonctions du Commissaire aux brevets du Canada en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international qui figure à l'annexe II dudit document.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE MADRID

51. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents MM/A/52/1 et MM/A/52/2.

Rapport relatif à la base de données sur les produits et services du système de Madrid

52. L'Assemblée de l'Union de Madrid a pris note du "Rapport sur l'état d'avancement de la base de données sur les produits et services du système de Madrid" (document MM/A/52/1).

Proposition de règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

53. L'Assemblée de l'Union de Madrid a adopté la proposition de règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, ainsi que la modification du barème des émoluments et taxes, qui figurent dans l'annexe de la "Proposition de règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques" (document MM/A/52/2), avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> février 2020.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LA HAYE

54. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/A/38/1.

55. L'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté les modifications apportées au règlement d'exécution commun s'agissant de la règle 3 telles qu'elles figurent dans les annexes I et II du document H/A/38/1, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

SYSTÈME DE LISBONNE

56. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents LI/A35/1 et LI/A35/2.

Rapport sur le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne

57. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a pris note du "Rapport sur le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne" (document LI/A/35/1).

Propositions de modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne

58. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne

i) a adopté les modifications du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne visant à ramener à 50% du montant prescrit les taxes pour les pays les moins avancés (PMA) à l'égard des enregistrements internationaux et à l'égard de chaque modification d'un enregistrement international; et

ii) a décidé que les réductions de taxes visées à l'alinéa i) commenceraient à s'appliquer trois ans après l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI, Y COMPRIS LES NOMS DE DOMAINE

59. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/50/10.

60. L'Assemblée générale de l'OMPI a pris note du contenu du document intitulé "Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine" (document WO/GA/50/10).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES

61. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MVT/A/3/1 Rev. Il a été fait référence au document MVT/A/3/INF/1 Rev.

62. L'Assemblée du Traité de Marrakech a pris note de la "Situation concernant le Traité de Marrakech" (document MVT/A/3/1 Rev.)

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

RAPPORTS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

63. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents WO/CC/75/INF/1 et WO/CC/75/INF/2.

64. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI et des délibérations à cet égard et a décidé de demander au Secrétariat de présenter un rapport sur la mise en œuvre dudit programme à la soixante-seizième session du comité.

## POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### AMENDEMENTS DU STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/75/2.

66. Le Comité de coordination de l'OMPI

- i) a approuvé les amendements du Statut du personnel indiqués à l'annexe I du document WO/CC/75/2, devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'exception de la proposition d'amendement de l'article 3.14, qui a été retirée par le Secrétariat à la demande du comité;
- ii) a pris note des amendements du Règlement du personnel
  - a) indiqués à l'annexe II du document WO/CC/75/2, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019; et
  - b) indiqués à l'annexe III du document WO/CC/75/2, qui ont été mis en œuvre entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018.
- iii) a demandé au Secrétariat de faire figurer dans son rapport annuel sur les ressources humaines des informations relatives à tous les cas dans lesquels la prolongation d'un engagement temporaire ayant porté sa durée à plus de deux ans a été accordée au cours de la période considérée dans le rapport.

## POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### ADOPTION DU RAPPORT DE SYNTHÈSE

67. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/58/10.

68. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) ont adopté le présent rapport de synthèse (document A/58/10) et
- ii) ont prié le Secrétariat d'établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l'OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 23 octobre 2018 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 23 novembre 2018 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 7 décembre 2018.

## POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

### CLÔTURE DES SESSIONS

69. La cinquante-huitième série de réunions des assemblées de l'OMPI a été clôturée par le président de l'Assemblée générale de l'OMPI.

[Fin du document]